

F.F.B. COMMISSION NATIONALE DES JUGES ET ARBITRES

BILLARD CARAMBOLE ET "SPECIFIQUE 5 QUILLES"

MODALITES D'EXAMEN

Responsabilité des CAL

Toutes les formations et tous les examens des candidats à l'arbitrage sont effectués sous la responsabilité des CALs. Les CALs doivent signaler à la **CNJA** tous les événements concernant leurs arbitres (mutation, démission, déménagement, non prise de licence,...).

Examen "Théorique"

Le candidat doit répondre à un questionnaire, Cette épreuve est un QCM noté sur 100 points ; le candidat doit obtenir, un minimum de **60 points** pour accéder aux épreuves pratiques.

Examen "Pratique"

Cette épreuve est notée sur 200 points

Lorsqu'un candidat obtient une note supérieure à **159 points** (Ligue probatoire carambole), les CALs font parvenir à la **CNJA** :

- l'attestation de formation
- le dossier d'examen dûment corrigé et dûment rempli
- une photo d'identité récente

(Il peut y avoir plusieurs examens par saison).

Composition du jury

Le jury doit impérativement être constitué au minimum de 3 arbitres fédéraux. A l'issue de l'épreuve, ils doivent porter leurs noms en clair et signer le dossier d'examen. Le responsable de CAL contresigne le dossier.

Nominations d'arbitres fédéraux

Sur proposition des CALs, les arbitres de Ligues probatoires (**note supérieure à 159 points**) qui auront officié pendant au moins 1 an (y compris au cadre avec les ancrés) pourront être nommés au grade d'arbitre fédéral. Dans ce cas, il faut remplir la demande de nomination, fournir 1 photo d'identité récente et le Passeport, attestant du suivi pratique pendant cette période

Renouvellement des cartes d'arbitres fédéraux

Les arbitres fédéraux doivent renouveler leurs cartes tous les 5 ans. Les CALs doivent transmettre le formulaire de renouvellement avec l'ancienne carte, 1 photo d'identité récente **et le Passeport de l'arbitre.**

Echéancier

Tous ces documents peuvent être transmis à la **CNJA** tout au long de l'année.

5 Quilles

Les dispositions ci-dessus, s'appliquent également, pour la nomination d'Arbitre Fédéral 5 Quilles, et le renouvellement.

Toute correspondance est à envoyer à Yves Bernard 79 boulevard Montaigne 29200 Brest

Tel :02.98.43.91.46 Email : yves.bernard30@bbox.fr

